

Citwell Consulting

35 Boulevard de Sébastopol 75 001 PARIS
752 284 802 RCS Paris

AVIS MOTIVE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI)

SUR L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX
ET ENVIRONNEMENTAUX
LIÉS À LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION

Pour la période de octobre 2024 à avril 2026

Rapport de tierce partie
Remis le 15 juil. 2026

Avis de vérification

Aux Associé(e)s,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité COFRAC Validation/Vérification sous le n°3-1991 (portée disponible sur www.cofrac.fr), vous nous avez désigné pour conduire la vérification réglementaire de l'exécution de votre mission pour la période courant d'octobre 2024 à avril 2026, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux dont votre entreprise s'est dotée en adoptant la qualité de société à mission le 28 octobre 2024.

Votre raison d'être statutaire :

Dans le cadre de ses activités, la Société s'engage à mettre au cœur de ses démarches, analyses et recommandations des solutions priorisant à chaque fois que cela est possible une approche et des transformations : créatrices de valeurs durables pour toutes les parties prenantes ; à impact social, sociétal et environnemental positif. Dans ce cadre, la Société : se veut d'être un éclaireur et un inducteur de la transformation technique et humaine des chaînes de valeurs, formant avec ses clients un équipage conscient et engagé ; se veut d'avoir un impact positif sur le monde, en recherchant et en diffusant des solutions qui concilient économie des ressources, innovations technologiques et mobilisation des organisations ; se veut d'accompagner avec sincérité ses clients, collaborateurs et partenaires pour qu'ils déploient leur énergie, rayonnent et transforment leur environnement ».

Vos cinq objectifs statutaires :

- *Cultiver et approfondir nos expertises technologiques, sociales et environnementales,*
- *Partager les innovations au service de l'impact positif*
- *Faire rayonner nos convictions dans et par notre écosystème*
- *Grandir réciproquement en cultivant des relations simples et authentiques*
- *S'appliquer les principes et engagements que nous promouvons*

Conclusion

Sur la base du rapport du Comité de mission pour la période 2024-2025, des éléments historiques que nous avons collectés et des travaux de vérification que nous avons conduits, tels que décrits dans les parties « principes de la mission de vérification » et « Nature de la mission de vérification », nous exprimons une assurance raisonnable selon laquelle, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, et sur la période couverte par notre vérification, et conformément aux dispositions de l'article L.210-10 du Code de commerce et à l'arrêté du 27 mai 2021, et au programme de vérification en confiance :

- La société respecte les deuxième, troisième et quatrième objectifs en les poursuivant dans le cadre de son activité, en mettant en œuvre des moyens adéquats, en définissant des objectifs opérationnels pour la période, et en atteignant des résultats, en conformité avec ses statuts et le 2° alinéa de l'article L.210-10.
- Nous sommes en impossibilité de conclure pour les premiers et cinquième objectifs statutaires, en raison de limitations significatives dans les informations disponibles et dans les éléments probants relatifs aux moyens mis en œuvre et aux résultats atteints sur la période vérifiée.

Remarques,

Sans remettre en cause les conclusions exprimées ci-dessus, nous formulons les remarques suivantes :

- Remarque 1 : Citwell Consulting a posé des bases solides pour une mission en phase avec les enjeux de son secteur d'activité et de son modèle d'affaire. La trajectoire est encore à structurer et à accompagner pour que la mission devienne pleinement un levier de transformation des chaînes de valeurs.
- Remarque 2 : S'agissant d'une première vérification, nous avons pris en considération dans nos appréciations du caractère apprenant que porte la qualité à mission.

Principes de la mission de vérification

IN ITINERE a développé un programme de vérification nommé « vérification en confiance » permettant de mesurer et d'évaluer, pour les sociétés dotées de la qualité « à mission », l'exécution de leurs objectifs sociaux et environnementaux dans une trajectoire de progrès et de contribution à la Société s'inscrivant dans le temps long, qui nous permet de formuler une conclusion d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et impartialité sont définies par les dispositions prévues à l'article L 822-11 du code de commerce appliquées dans notre système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées.

Notre programme de vérification a été construit en application des dispositions réglementaires et des doctrines professionnelles des articles R.210-21, L.210-11, L.210-12, A.210-1 et A.210-2 du Code de commerce et des articles Article L110-1-1, L110-1-2 et L110-1-3 du Code de la Mutualité, relatifs à la loi PACTE mai 2019, au décret du 2 janvier 2020 et à l'arrêté d'application du 27 mai 2021, ainsi que conformément aux exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17029 relative à « l'évaluation de la conformité – principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification ».

Au-delà des exigences réglementaires notre programme de vérification nous permet également d'estimer que la raison d'être et les objectifs statutaires de Citwell Consulting sont en cohérence avec les enjeux sociaux et environnementaux de la pratique du métier et du secteur d'activité ; et d'exprimer un avis favorable sur la confiance que nous accordons à votre société quant à l'intégrité dans l'exécution de sa mission.

RESPONSABILITES

Responsabilité de la société Citwell Consulting

- De l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et de sa conformité aux exigences spécifiées applicables ;
- De constituer un Comité de mission et lui donner les moyens de pouvoir établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 du code du commerce ; et notamment en lui donnant les moyens de conduire en toute indépendance, avec bienveillance et sans complaisance l'ensemble des diligences qu'il jugera nécessaire ;

- De mettre à la disposition des confianceurs / pairs confianceurs l'ensemble des documents et informations jugés nécessaires pour la conduite de la vérification, ainsi que de laisser en toute indépendance conduire les diligences requises par la méthode des objets en confiance pour mener à bien notre mission de vérification ;
- De s'assurer de la bonne compréhension, réception et mise en œuvre de la raison d'être et de ses objectifs sociaux et environnementaux par l'ensemble de ses collaborateurs et de ses parties prenantes afin que la mise en œuvre des métiers de l'entreprise, du modèle d'affaire, de la stratégie puisse produire les effets régénérateurs escomptés permettant de contribuer à un progrès social et environnemental sur nos sociétés ;
- De se doter d'outils permettant de guider l'action collective, notamment un ou des référentiels et d'élaborer et produire des informations liées à l'exécution des objectifs statutaires.

Responsabilité du Comité de Mission

- D'être exclusivement chargée du suivi de l'exécution de la mission ;
- De se donner les moyens d'établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 ou L.210-12 du code du commerce ;

Responsabilité d'IN ITINERE

- De planifier et d'exécuter les travaux de vérification au sein de Citwell Consulting en conformité avec les exigences réglementaires et de la norme ISO/IEC 17029 et dans le respect de son programme de vérification référence VC8.2026 et de la méthode choisie ;
- De documenter par des traces et des preuves issues du fonctionnement réel de l'entreprise et dans toute sa complexité, la vérification de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux que se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission Citwell Consulting ;
- De s'assurer que les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux sont conformes aux critères définis dans les statuts de la société, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et sur la période couverte par la vérification ;
- Sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur le respect par Citwell Consulting des objectifs sociaux et environnementaux fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- De refléter avec véracité et exactitude les activités de vérification, les constats, les conclusions et les avis, y compris les obstacles importants rencontrés au cours du processus de vérification, ainsi que les divergences de vue non résolues entre IN ITINERE et Citwell Consulting.

Nature de la mission de vérification

La méthode que nous avons utilisée en exerçant notre jugement professionnel est la méthode des *objets en confiance*. Elle est nourrie par des informations et données historiques collectées à travers des entretiens, des observations et des analyses documentaires.

La mission de vérification a été conduite :

- En vérifiant pour chacun des objectifs sociaux et environnementaux, l'atteinte des objectifs et les processus d'intégration dans les métiers, et les moyens mis en œuvre au regard de l'évolution des affaires et l'existence, le cas échéant, de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de l'exécution des objectifs,

- En évaluant au plus près de l'activité et du fonctionnement de l'entreprise ce que la mission et les objectifs mettent en mouvement en son sein et avec ses parties prenantes, et ce qu'il se passe dans les espaces de dialogue et de gouvernance.

Les procédures suivies, les informations collectées et les analyses réalisées qui ont permis de construire notre avis de vérification sont précisées dans le document joint à cet avis et remis à la direction.

Nos travaux ont porté sur :

- L'analyse du modèle de mission (la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les trajectoires et les résultats escomptés) au regard du caractère génératif visé par la qualité de société à mission
- La revue de l'adéquation des moyens, et la dynamique de production de résultats
- L'appréciation de la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- Les enjeux de confiance que posent la raison d'être et les objectifs de la société ;
- Les enjeux de solvabilité de la mission au regard de la gouvernance et du modèle d'affaire.

DILIGENCES

La vérification a été conduite par 1 confianceure et 1 pair confianceur, personnes expertes et formées par IN ITINERE qui sont intervenues sur une durée courant de 2 mois du 12 mai au 26 juin 2026.

Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de la société. Nous avons analysé le rapport de mission, examiné les documents utiles disponibles. Nous nous sommes enquis auprès de la direction des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs statutaires. Nous avons vérifié si les objectifs opérationnels définis pour chaque objectif statutaire ont été atteints au regard des trajectoires définies par Citwell Consulting sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

La mission de vérification s'est déroulée selon le calendrier et les phases décrites ci-après.

1/ Phase exploratoire et planification de la mission de vérification

Phase conduite du 12 mai au 3 juin 2026.

La phase exploratoire a consisté en 8 entretiens réalisés au siège de la société les 12 et 13 mai 2026 auprès de six membres du COMEX, d'un représentant de l'actionnaire et d'un membre externe du Comité de mission. Ces entretiens ont permis d'identifier les principaux enjeux, tensions et questionnements liés à l'exécution de la mission et de faire émerger sept objets en confiance qui ont servi de base à l'élaboration du plan de vérification.

Les 7 *objets en confiance*, formalisés de manière à couvrir l'ensemble des objectifs statutaires et à présenter les caractéristiques suivantes :

- i. Un ou des objets réclamant à des acteurs différents d'interagir ensemble dans le cadre d'architectures participatives, pour répondre à un ou des objectifs statutaires de la mission

- ii. Un ou des objets sujets à une activité discursive supportant des interprétations différentes de la part des parties engagées, pas nécessairement porteuses de mêmes intérêts dans l'exécution de la mission
- iii. Un ou des objets inscrits dans des initiatives, expérimentations destinées à favoriser les apprentissages, les essais-erreurs via des actions itératives et la recherche de signaux évidents, même localisés, de la bonne exécution de la mission.

L'identification d'objets en confiance, qui sont des initiatives, des projets, des objets de gestion, des programmes, qui mettent en mouvement/ tension un ou des objectifs statutaires, constitue le cœur de la phase exploratoire et permet la production du plan de vérification, destiné à la phase de recueil de preuves / d'explicitation après la sélection de 3 objets en confiance (1 choisi par le Comité exécutif, 1 par le Comité de mission et 1 par IN ITINERE). Ce plan a ensuite été transmis pour discussion à Stéphane LESCURE, animateur de la mission.

2/ Phase d'explicitation (exécution de la mission de vérification)

Phase conduite du 10 au 26 juin 2026.

Les diligences effectuées offrent des perspectives différentes et complémentaires sur la bonne exécution de la mission de Citwell Consulting. Les tensions qui constituent les *objets en confiance* et la mission sont documentées, contextualisées et mises en situation à partir d'actions concrètes en lien avec l'exécution des objectifs de l'entreprise.

Nous avons effectué 11 entretiens avec des parties prenantes internes et externes. Les personnes interrogées comprenaient notamment des membres du COMEX, des associés, directeurs et consultants impliqués dans les projets analysés, l'animateur de la mission, des représentants du personnel (entretien collectif), des membres du Comité de mission interne et externe, des clients, un partenaire technologique spécialisé dans l'intelligence artificielle, ainsi qu'un expert externe sollicité par IN ITINERE.

Nous avons également conduit des observations, notamment lors d'une réunion de retour d'expérience d'une équipe supply chain sur une mission relative à l'économie circulaire, et consulté les documents que nous avons jugés utiles à nos travaux, parmi lesquels les statuts de la société, le rapport du Comité de mission, les comptes rendus du Comité de mission, les documents de gouvernance, les plans stratégiques, les supports de suivi de la mission, les éléments relatifs aux projets d'innovation et d'intelligence artificielle, les dispositifs de capitalisation des connaissances (RETEX, CapiLunch), ainsi que différents documents relatifs aux missions client, aux bilans ESG, à la formation, aux expertises et aux actions engagées au titre de la qualité de société à mission.

Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès de l'animateur de mission, et du Président, avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de la mission de Citwell Consulting. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du Comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs fixés par la société.

Des tests de détail ont été mis en œuvre pour les *objets en confiance* retenus dans le plan de vérification en tant que les outils de recueil des preuves prévoient une recherche de traces et de preuves, au plus près du terrain et du fonctionnement réel de la société à mission et des acteurs impliqués. Les tests de

détail effectués portent en priorité sur les usages des indicateurs en lien avec les objectifs statutaires et les outils de suivi de l'activité par des acteurs engagés dans l'activité ordinaire de l'entreprise.

3/ Phase de production de l'avis

Nous avons ensuite analysé les documents collectés et les entretiens effectués pour produire nos conclusions.

Les *objets en confiance* – dont la transversalité aux objectifs statutaires a été explicitée lors de la phase exploratoire – sont analysés en les croisant avec chacun des objectifs statutaires de façon à pouvoir mettre en forme un avis conforme aux attendus de la réglementation, qui prévoit, pour chaque objectif statutaire, que des moyens sont mis en œuvre pour le respecter, des résultats sont atteints sur la période couverte par la vérification, les moyens mis en œuvre pour le respect de l'objectif sont adéquats, ou l'identification de circonstances extérieures qui affectent le respect de l'objectif.

A l'issue de cette analyse de l'ensemble de ces éléments, IN ITINERE conclut, pour chaque objectif, que la société : respecte, ne respecte pas ou qu'il lui est impossible de conclure.

Appréciation pour chaque objectif statutaire

L'appréciation du respect des objectifs statutaires est réalisée en application des critères précisés dans notre programme de vérification.

Pour le premier objectif statutaire

« Cultiver et approfondir nos expertises technologiques, sociales et environnementales »

Notre collecte documentaire, constituée des documents cités ci-dessus et en particulier du rapport du Comité de mission, complétée par les entretiens conduits en phase exploratoire et phase d'explicitation autour des objets en confiance, nous permet d'attester que l'entreprise a engagé une réflexion structurée sur les modalités d'exécution de l'objectif statutaire, notamment autour du développement des expertises technologiques, sociales et environnementales, de l'évolution des compétences liées à l'intelligence artificielle et de l'intégration progressive de la mission dans les pratiques de management et de développement des compétences.

Nous pouvons attester que des moyens ont été mobilisés, notamment à travers les dispositifs de partage et de capitalisation des connaissances (RETEX, communautés d'expertise, parcours de formation), les travaux engagés sur l'IA et la digitalisation des métiers, le développement de nouvelles expertises liées à la durabilité ainsi que les orientations retenues dans le plan stratégique 2025-2028.

Nous constatons enfin l'existence de premières réalisations et dynamiques d'action, telles que le maintien de dispositifs de développement des compétences, la conduite de projets liés à l'IA et à la transformation durable des chaînes de valeur ou encore l'intégration progressive de ces enjeux dans les réflexions stratégiques de l'entreprise, tout en observant que les modalités de pilotage et d'évaluation de cet objectif demeurent en cours de consolidation.

Les modalités d'exécution de cet objectif demeurent en cours de clarification, les objectifs opérationnels ayant été récemment réinterrogés et les dispositifs de mesure restant insuffisamment stabilisés pour permettre d'apprécier les résultats obtenus sur la période. Les initiatives observées traduisent une dynamique d'engagement réelle mais encore en phase de structuration.

Ainsi, considérant les moyens mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous sommes en impossibilité de conclure sur la bonne exécution de cet objectif.

Pour le deuxième objectif statutaire

« Partager les innovations au service de l'impact positif »

Notre collecte documentaire, constituée des documents cités ci-dessus et en particulier du rapport du Comité de mission, complétée par les entretiens conduits en phase exploratoire et d'explicitation autour des objets en confiance, nous permet d'attester que l'entreprise a identifié plusieurs axes de travail en lien avec cet objectif, notamment autour du développement de l'innovation, de la diffusion des connaissances, de l'IA, de l'économie circulaire et de la recherche d'un impact positif dans les missions réalisées pour les clients.

Nous pouvons attester que des moyens ont été mis en œuvre à travers l'organisation d'événements de partage, le développement de nouvelles offres, la participation à des initiatives collectives, la mise en place progressive des bilans ESG de mission ainsi que les travaux engagés sur les critères d'acceptation des missions et la mesure de l'impact.

Nous constatons enfin plusieurs réalisations concrètes, notamment le développement d'initiatives autour de l'économie circulaire et de l'IA, l'animation d'événements et de communautés de partage ainsi que l'intégration progressive des enjeux d'impact dans les réflexions stratégiques et les activités du cabinet, même si les modalités de mesure de cet impact demeurent encore en cours de consolidation.

Les travaux réalisés mettent en évidence l'existence de nombreuses initiatives contribuant au partage des innovations et à la diffusion de connaissances au sein de l'entreprise et de son écosystème. Bien que les notions d'innovation et d'impact positif demeurent encore partiellement discutées et que les outils de mesure restent en cours de maturation, les éléments collectés permettent d'attester d'une dynamique effective d'exécution de cet objectif, soutenue par des dispositifs, des actions et des réalisations observables sur la période considérée.

Ainsi, considérant les moyens mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous concluons au respect de cet objectif statutaire.

Pour le troisième objectif statutaire

« Faire rayonner nos convictions dans et par notre écosystème »

Notre collecte documentaire, constituée des documents cités ci-dessus et en particulier du rapport du Comité de mission, complétée par les entretiens conduits en phase exploratoire et d'explicitation autour des objets en confiance, nous permet d'attester que l'entreprise a identifié plusieurs axes d'action en lien avec cet objectif, notamment le développement de sa présence au sein des réseaux professionnels de la supply chain, le partage de ses expertises, la diffusion de ses convictions en matière de transformation des organisations et la participation aux réflexions portant sur les enjeux de transition et de résilience des chaînes de valeur.

Nous pouvons attester que des moyens ont été mis en œuvre à travers la participation à des groupes de travail, associations professionnelles, tables rondes, événements sectoriels et partenariats au sein de l'écosystème supply chain, ainsi qu'au travers des interventions réalisées auprès des clients et partenaires.

Nous constatons enfin des réalisations concrètes à travers la reconnaissance de Citwell par plusieurs parties prenantes externes pour son expertise, sa culture de coopération, son approche des transformations et son implication dans des démarches liées à la circularité, à la résilience et à l'évolution des organisations.

Les travaux réalisés mettent en évidence l'existence de nombreuses actions concourant au rayonnement des convictions de l'entreprise au sein de son écosystème. Si la formalisation de ces convictions et leur traduction homogène dans l'ensemble des activités demeurent perfectibles, les éléments recueillis permettent néanmoins d'attester d'une présence active de Citwell dans ses réseaux professionnels ainsi que d'une capacité reconnue à diffuser ses expertises et certaines de ses pratiques auprès de ses parties prenantes.

Ainsi, considérant les moyens mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous concluons au respect de cet objectif statutaire.

Pour le quatrième objectif statutaire

« Grandir réciproquement en cultivant des relations simples et authentiques »

Notre collecte documentaire, constituée des documents cités ci-dessus et en particulier du rapport du Comité de mission, complétée par les entretiens conduits en phase exploratoire et d'explicitation autour des objets en confiance, nous permet d'attester que l'entreprise a identifié comme enjeux le maintien d'une culture fondée sur l'entraide, la proximité, la co-construction et l'authenticité des relations dans un contexte de croissance et de transformation des métiers.

Nous pouvons attester que des moyens ont été mis en œuvre au travers des dispositifs d'entraide et de partage des connaissances, de l'organisation du cabinet en structures à taille humaine, des parcours d'accompagnement des collaborateurs ainsi que des pratiques de conseil fondées sur la proximité et la coopération avec les clients.

Nous constatons enfin que ces principes sont reconnus tant par les collaborateurs que par les parties prenantes externes, qui mettent en avant la qualité des relations, la posture de co-construction, la culture d'entraide et l'humilité qui caractérisent les interventions de Citwell Consulting.

Les éléments recueillis au cours de la vérification mettent en évidence des pratiques effectives et largement reconnues par les parties prenantes internes et externes en cohérence avec l'objectif poursuivi. Si certaines interrogations demeurent quant à la préservation de ces caractéristiques dans un contexte de croissance et d'évolution du métier de conseil, les traces observées permettent d'attester que cet objectif est aujourd'hui incarné dans le fonctionnement de l'entreprise et dans ses relations avec ses parties prenantes.

Ainsi, considérant les moyens mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous concluons au respect de cet objectif statutaire.

Pour le cinquième objectif statutaire

« S'appliquer les principes et engagements que nous promouvons ».

Notre collecte documentaire, constituée des documents cités ci-dessus et en particulier du rapport du Comité de mission, complétée par les entretiens conduits en phase exploratoire et d'explicitation autour des objets en confiance, nous permet d'attester que l'entreprise a engagé des réflexions et défini plusieurs axes de travail relatifs à l'exemplarité, à la responsabilité sociétale, à l'intégration raisonnée de l'intelligence artificielle, à la gouvernance de la mission et à la cohérence entre les pratiques internes et les engagements portés à l'externe.

Nous pouvons attester que des moyens ont été mis en œuvre à travers le déploiement de démarches RSE, la réalisation du bilan carbone, la politique d'achats responsables, les travaux relatifs à l'éthique et à la conformité, le développement d'une approche raisonnée de l'IA ainsi que la mise en place du comité de mission et des dispositifs associés.

Nous constatons enfin plusieurs réalisations concrètes, notamment l'obtention de la médaille Ecovadis Gold, la mise en œuvre de pratiques internes cohérentes avec certaines ambitions de la mission et l'engagement de réflexions structurantes sur les évolutions du modèle d'entreprise et de ses offres.

Les travaux réalisés mettent en évidence une volonté réelle de l'entreprise d'avoir des pratiques en cohérence avec les engagements qu'elle promeut. Toutefois, les principes et engagements visés par cet objectif demeurent insuffisamment explicités et partagés, tandis que les dispositifs permettant d'en apprécier l'exécution effective restent encore partiellement structurés. Les initiatives observées témoignent d'une dynamique d'engagement mais ne permettent pas, à ce stade, de démontrer de manière suffisamment robuste la bonne exécution de l'objectif.

Ainsi, considérant les moyens mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous sommes en impossibilité de conclure sur la bonne exécution de cet objectif.

Fait à Rouen, le 15 juil. 2026,

L'Organisme Tiers Indépendant IN ITINERE



Isabelle LESCANNE
Présidente

